

REPUBLIQUE FRANÇAISE **DEPARTEMENT DU NORD** VILLE DE TOURCOING

XX

( ×

×

××

× 34

×

×

× ×

> SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE ➤ DCPAJI D2023 0267

#### Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucg BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tél.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

> **AVENANT A UNE CONVENTION DE** MISE A DISPOSITION

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision DCPAJI D2023 0202 du 29 juin 2023 relative à la signature d'une convention entre la Ville de Tourcoing et l'Association la 357 Roubaisienne.

Considérant la nécessité de permettre les formations préalables à l'armement ainsi que les entrainements au tir des policiers municipaux.

Considérant qu'il convient d'apporter des précisions à la convention initiale.

### DECIDONS

ARTICLE 1: De signer un avenant à la convention 2023.133 de mise à disposition du stand de tir de l'Association le 357 Roubaisienne, dont le siège se situe au 197 rue de Lannoy, 59100 Roubaix, au profit de la Police Municipale de Tourcoing signée le 29 juin 2023.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3: Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 21 AUUT 2023

Doriane BECUE, Mairie de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le 2 1 AOUT 2023

Publié sur le site Internet le :

2 1 AOUT 2023

## BVDGETPRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte no: DAJI\_D2023\_267

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 21/08/2023

Objet : Avenant à une convention de mise à disposition - stand de tir

Nature: Contrats et conventions

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 21/08/2023 Agent de transmission : AUTOMATE Acte : DCPAJI\_D2023\_0267 - Avenant \_ une convention de mise \_ disposition - stand de tir.pdf

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



# Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte: 059-215905993-20230821-DAJI\_D2023\_267-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/08/2023

